

contact de vos volailles et les oiseaux sauvages. Si une mortalité anormale est constatée, conserver et isoler les cadavres et contacter la mairie.

7. Cérémonie des vœux du maire et de l'équipe municipale pour l'année 2021 :

Chaque année, les responsables d'associations, les commerçants et tous les habitants du village sont invités à la cérémonie des vœux de M. le Maire et du conseil municipal à la salle polyvalente. En raison de la crise sanitaire, il est peu vraisemblable que cette formule soit reconduite. Des vœux en visio et avec du public en nombre limité sont envisageables. Plus de certitudes dans le prochain bulletin municipal.

Retrouvez ce bulletin municipal en version numérique, avec d'autres articles, sur le site uzein.fr, sur la page facebook (Commune d'Uzein).

Informations des associations et des sections du Foyer Rural d'Uzein

1. Association Communale de Chasses Agréées ACCA d'Uzein : Des battues auront lieu courant mois de décembre, du gibier sera à vendre dans le prochain bulletin municipal.

2. Association des donneurs de sang : La prochaine collecte du don de sang aura lieu à Lescar le mercredi 16 décembre à la Villa des 7 Moulins rue St.Exupéry (après Castorama) de 15h30 à 19h00. Prenez RDV sur mon-rdv-dondesang et venez nombreux car les besoins de sang sont toujours pressants. Merci de votre générosité et bonne fin d'année.

3. Centre de Loisirs ALSH « Le Petit Prince » : LES YEUX QUI BRILLENT, au programme des vacances de Noël !

Les yeux qui brillent

- Le club des oreilles pointues Jeux musicaux
- Tête à modeler et emporte ta pièce ! Activité manuelle
- Dans la peau du Père Noël Défi relais
- L'atelier des rennes Bricolage récup
- Le yoga du bûcheron et les cascades du héraison Expression corporelle
- Le roi et les mendiants Atelier cuisine
- Un chemin semé d'embûches Parcours motricité
- Le monde des lutins Grand jeu
- Mardi 22 décembre Viens en pyjama !

Vacances de Noël 2020
Ouverture du 21 au 24/12
Informations : lepetitprinceuzein.fr

Le Petit Prince



Quoi de neuf à Uzein ?

Votre Mairie est ouverte : de 9h à 12h les lundi, mardi, jeudi et vendredi ; de 13h30 à 18h les mardi et jeudi
Le maire reçoit sur rendez-vous.

☎ 05 59 33 19 84
✉ mairie@uzein.fr
🌐 uzein.fr
📍 Commune d'Uzein



NOVEMBRE 2020

Le mot du maire

Le pic est derrière nous ! Devant nous, la descente va se dérouler durant les fêtes de fin d'année où tout le monde est impatient de se retrouver en famille pour Noël et entre amis pour le passage à la nouvelle année, autour de bons repas. Mais soyons vigilants et raisonnables, respectons les règles car derrière chaque pic se trouve en général d'autres sommets plus ou moins importants ...

Depuis ce début de mois, l'équipe du personnel administratif s'est enrichie d'une secrétaire d'accueil. Floriane (voir photo) a été recrutée pour un CDD de 1 an afin de soutenir Isabelle et Julie, qui a trouvé un bureau à côté de sa collègue. Ne soyez pas étonnés, désormais, durant les horaires d'ouverture de notre mairie, elles seront toutes les 3 présentes, pour répondre à vos questions et faire avancer les dossiers.

Malgré le contexte peu propice aux rassemblements, le conseil municipal s'est réuni, en respectant les règles sanitaires, pour délibérer et continue ses travaux au sein des commissions communales. Depuis son installation au début de l'été, les élus ont pris leurs marques et les différentes instances communales fonctionnent tout à fait correctement.

Courant décembre, les élus vont sillonner le village, afin de distribuer, dans vos boîtes aux lettres, un peu de courriers ([calendrier de collectes](#) des ordures ménagères et du tri sélectif, la fiche du [lien social 2021](#) de notre village ...) et un [Almanach de l'année 2021](#) que la commune offre à tous les foyers. Ce dernier est riche de surprises, divertissements, informations et conseils de tous types et pour tous les âges (jardinage, recettes de saison, conseils pour une alimentation saine et respectueuse du rythme de la nature, culture, humour, histoires, jeux, santé, culture générale ...).

Je rappelle que ce bulletin municipal a une version papier qui n'est plus distribuée dans les boîtes aux lettres depuis le mois dernier. Vous la trouverez sur un présentoir accroché à la porte d'entrée de la mairie et à l'épicerie auprès de Vanessa. Il sera toujours disponible en version numérique sur le site internet de la commune, par mail en faisant la demande auprès de la mairie. Pour les personnes isolées et peu mobiles souhaitant avoir la version papier, une demande devra être faite auprès des élus ou du secrétariat de mairie pour en avoir un dans la boîte aux lettres.

En attendant le prochain mot du maire, édité en 2021, je vous souhaite à tous, de passer d'agréables derniers jours de cette année si particulière, au milieu de votre entourage proche.

Bien à vous, Eric CASTET.

Séance du conseil municipal du lundi 16 novembre 2020

(tous les points ont été adoptés à l'unanimité)

1. Syndicat des Eaux Luy Gabas Léas : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable pour l'année 2019 : Ce rapport est présenté au Conseil Municipal conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général de Collectivités Territoriales. Il a pour objectif d'informer les élus des structures adhérentes au Syndicat, ainsi que les usagers du service, des principales actions menées au cours de l'exercice. Il est également un outil d'amélioration et de suivi de la gestion du service à partir des indicateurs de performance.



2. Conseil en Energie Partagé entre la Collectivité et le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques :

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le SDEPA propose aux collectivités de bénéficier d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Les collectivités qui en feront la demande auront à leur disposition un « conseiller énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la compétence « Maîtrise de la Demande d'Énergie » du SDEPA, la collectivité d'UZEIN souhaite confier au Syndicat la mise en place du CEP. M.le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Conformément à la délibération du bureau syndical n°2017-019 du 30 Mai 2017, le coût de cette adhésion est de 0,25 € par habitant et par an, le recensement de la population totale étant fixé au 1^{er} janvier de l'année en cours et la collectivité s'engage pour une durée illimitée dans la démarche.

3. Attributions de subventions aux associations pour l'année 2020 : Après examen des demandes et sur proposition de la commission Action Sociale, Vies associative culturelle et sportive, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions ci-contre :

4. Tempête « Alex » du 02 Octobre 2020 :

soutien aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes :

L'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes a lancé un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête meurtrière qui a lourdement frappé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices sur les routes, les ponts, les réseaux d'électricité et de communication, les stations d'épuration, les casernes de pompiers, gendarmeries et de nombreux équipements publics.

Le chiffre d'un milliard risque malheureusement d'être atteint au vu de l'ampleur des dégâts. Plus de 400 évacuations d'habitants sinistrés traumatisés ont été réalisées vers le littoral. En solidarité et en soutien avec les communes sinistrées, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer un don de 200 € à l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes et à l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes (toutes deux chargées du reversement immédiat des fonds collectés aux communes les plus sinistrées).

5. Contrat à durée déterminée dans le cadre d'un accroissement d'activités d'agent d'accueil à la mairie : revalorisation de l'indice de rémunération :

Par délibération du 28 Septembre 2020, le Conseil Municipal, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités, a décidé de créer un emploi non permanent d'agent d'accueil à la Mairie pour la période du 01/12/2020 au 30/11/2021, et donc de recruter un agent contractuel.

Le volume horaire de cet emploi permanent avait été fixé à 23 heures/semaine, et l'indice de rémunération à 349 majoré 327. Cet indice de rémunération étant inférieur au SMIC, et dans le but d'éviter de devoir verser une indemnité différentielle chaque mois, il est proposé de revaloriser cet indice à 353 majoré 329.

6. Demande de subvention au Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques : travaux de voirie communale 2020 :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser des travaux de maintien de la voirie communale, les priorités ayant été arrêtées par la Commission Voirie. Il ajoute que le dossier de subvention a été établi, et que la dépense globale de l'opération a été évaluée à 33 393.25 € HT. Il convient maintenant de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention pour cette opération.

7. Autorisation donnée au Maire pour le dépôt d'une demande de permis de construire : construction d'un pôle Paramédical :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de construction d'un pôle paramédical, il convient de déposer une demande de permis de construire auprès du service urbanisme. Il précise

que cette demande ne peut être signée par le Maire qu'après une autorisation du conseil municipal ; cette autorisation de dépôt vaut également pour signer l'arrêté de décision.

Informations diverses

1. Bibliothèque communale : Toute l'équipe de la bibliothèque est heureuse de vous informer de sa réouverture à partir du Mardi 1er décembre dans le respect des conditions sanitaires actuelles. Vous découvrirez le travail fait par les enfants du Centre de Loisirs pendant les vacances d'Automne sur les deux petites cabanes présentes à la bibliothèque. On vous attend avec impatience pour que vive à nouveau cet endroit de découverte, d'échange et de bons moments de lecture.

2. Masques : Il reste des masques que notre communauté d'agglomération a financé au printemps dernier. Ils sont chauds pour l'hiver !

3. Attention Changement Collecte : Ce changement est bénin, cela reste les jeudis et par alternance. Mais, les semaines paires, le bac jaune, les semaines impaires le bac vert.

4. Collecte de la banque alimentaire Cette année, en raison des règles sanitaires, la collecte n'a eu lieu qu'à l'épicerie du village le dernier week-end de novembre. Merci aux donateurs et à Vanessa, cela a permis de récolter 45 kg de denrées alimentaires et de produits de soins. Les 5 cartons ont été acheminés au centre local de la Banque alimentaire à Billère.

5. La ceinture verte – Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Si nous voulons relocaliser 10% de la consommation de légumes frais autour d'une ville comme Pau, ce sont 100 fermes maraîchères de proximité (200 ha) qu'il faudra créer !

Face à ce constat, l'Agglomération de Pau a décidé d'agir et de soutenir un projet innovant : la Ceinture Verte Pays de Béarn. Cette coopérative est un dispositif d'installation de maraîchers en agriculture biologique sur les communes de l'agglomération paloise.

L'objectif est d'aider 10 maraîchers expérimentés par an à accéder à une parcelle de 2 hectares, soit 20 hectares chaque année.

Ces installations permettront ainsi de répondre à une partie de la demande croissante en produits locaux et bio et contribueront à la dynamique agricole du territoire palois.

Vous êtes propriétaire de terres agricoles que vous envisagez de vendre ou de louer ?

Vous souhaitez participer à la relocalisation de l'alimentation dans l'agglomération de Pau ?

En une année, nous avons permis l'installation de 4 maraîchers sur les communes de Meillon, Rontignon et Lescar. Nous proposons à ces maraîchers des parcelles de 2 hectares équipées d'un bâtiment de 100m², de 1500m² de serres ainsi que du système d'irrigation du forage aux asperseurs. En plus de ce moyen de production nous leur fournissons un appui technico-économique leur permettant de se dégager un revenu décent. Cette parcelle est proposée en location longue durée.

La Ceinture Verte est une société coopérative d'intérêt collectif qui regroupe l'agglomération de Pau, les communes de Meillon et Rontignon mais aussi tous les acteurs d'accompagnement agricoles (La Chambre d'agriculture, l'ABDEA, le CIVAM bio, la SAS Graines, le Collectif fermier 64, Terra Alter, le lycée agricole de Montardon) ainsi que des investisseurs solidaires. Notre structure est donc au service du maraîcher et n'a pas vocation à revendre ces terres ni à en tirer profit.

N'hésitez pas à visiter notre site internet où vous trouverez davantage d'informations sur le dispositif. Pour en discuter, n'hésitez pas à contacter : Doris Robert, directrice de la Ceinture Verte Pau au 06 60 72 05 06

PAU BÉARN PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération  **La Ceinture Verte**

5. Fermeture exceptionnelle de la mairie : La Mairie sera fermée les après-midi des jeudis 24 et 31 déc.2020.

6. Influenza aviaire : Renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'Influenza aviaire dans les basses cours. Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez : - confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour, exercer une surveillance quotidienne de vos animaux, protéger vos stock d'aliments, éviter tout

